

## Séance du 10 septembre 2015

L'an deux mil quinze et le dix septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRIER Patrice.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf Monsieur ROYER Jean-Marc, Monsieur TIAFFAY Patrice a donné pouvoir Madame DUCHESNE Madeleine, Madame MICHEL Rafaële a donné pouvoir à Monsieur VIELLARD Vincent, Madame DAUBENFELD Nicole a donné pouvoir à Madame TESTARD Claire.

Madame TESTARD Claire a été nommée secrétaire.

**Date de convocation** : 31 août 2015

Le compte-rendu de la séance du 18 juin 2015 est lu et approuvé.

### **I – Situation budgétaire et comptable**

La situation budgétaire et comptable arrêtée au mois de septembre 2015 est présentée et commentée au conseil municipal.

Les crédits budgétaires sont ajustés pour tenir compte de la modification des recettes de fonctionnement suivantes :

- La dotation globale de fonctionnement
- La dotation de solidarité rurale
- L'allocation de compensation
- La dotation de solidarité communautaire

Et, en section d'investissement, la prise en compte des dépenses supplémentaires :

- Augmentation des crédits pour les tableaux blancs et les classes mobiles
- Prise en compte des frais liés à l'alimentation en tarif jaune et en eau potable de la mairie
- Suppression de la cabine téléphonique

Et des recettes supplémentaires

- La taxe d'aménagement : 10 616 €
- La subvention pour l'aménagement de la place de la mairie : 9 000 €
- La subvention pour les travaux au terrain de foot : 5 000 €

Lors du vote du budget primitif, une réfaction de 36 312 € avait été calculée en fonction des éléments fournis par l'Association des Maires de France. La notification de la DGF pour 2015 se monte à 220 393 €, soit une diminution supplémentaire de 6 574 €, soit au total, 42 886 €, 16,29% par rapport à 2014.

La DGF notifié en 2014 a fait l'objet de 3 retraitements :

- La prise en compte de l'évolution de la population DGF entre 2014 et 2015 (Taissy est passée de 2 372 h. à 2 358 h., - 1 136 €)
- Le financement de la péréquation au titre de l'intercommunalité par un écrêtement : - 7 898 €
- La contribution pour le redressement des finances publiques pour 2015 : - 33 749 €.

Le montant de la DSR notifié est de 20 923 € au lieu des 22 000 € inscrits au budget.

Les réunions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ont permis d'arrêter les impacts financiers des compétences restituées par Reims Métropole aux communes et celles exercées par les communes avant la fusion et transférées à Reims Métropole, ainsi que le montant de la compensation de l'augmentation de la fiscalité qui sera reversée sous forme de dotation au sein de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

Pour Taissy, les compétences restituées sont, coût arrêté en 2012 :

- l'entretien du Parc d'Activités : 2 700 €/an
- La participation au collège de Rilly-la-Montagne : 9 500 €/an
- Le corps de sapeurs-pompiers : 32 191 €/an
- L'aide à la mobilité : 1 000 €/an

La prise en charge par Reims Métropole des factures d'éclairage public : 28 875€/an, soit un ajustement de l'allocation de compensation de 16 524 €/an depuis 2013.

La Dotation de Solidarité Communautaire évolue pour compenser le surplus de fiscalité prélevé sur les communes de la communauté de communes de Taissy.

Cela se traduit par un versement de :

- 8 676 € au titre de la taxe d'habitation (TH) et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) pour l'année 2013
- 10 808 € au titre de la contribution foncière des entreprises (CFE) lissée sur 9 années (2013 à 2021).

Les crédits de la section d'investissement sont modifiés pour prendre en compte différents paramètres, en dehors des recettes évoquées plus haut :

- TBI et classes mobiles +5 000 €, câblage +9 100 €
- Mairie : TJ + 2 184,55 €, AEP + 1 306,56 €
- Salle des Sports : reprise serrurerie + 2 858,40 €\*, film occultant : + 4 506 €

\* Récupération sur la retenue de garantie de l'entreprise SII, titulaire du lot

- Place de la Mairie : Marché de travaux +10 523,04 €, déconnexion cabine téléphonique + 2 643,60 €
- Chemin piétonnier près des Poteaux : 7 065,60 €

Lors du vote du budget primitif, la situation finale estimée au 31/12/2015 était de 987 524 €, avec la régularisation de l'allocation de compensation et la régularisation de la dotation de solidarité communautaire, la situation finale pourrait se situer à 1 007 914 € sous réserve de la réalisation de la tranche prévue du programme d'accessibilité des ERP.

En dernier lieu, une évolution de l'épargne nette de 2015 à 2022 est commentée. L'épargne nette diminue fortement sur cette période. Les annuités d'emprunt connaissent une première baisse en 2019, puis une seconde en 2024. En 2025, elles seront à un niveau équivalent à l'année 2015. La Dotation de Solidarité Communautaire, à son niveau actuel, n'est garantie que jusqu'en 2020 en raison de la baisse des dotations de l'Etat.

## **II – Délibérations**

### **➤ N° 48/2015 Ouverture de crédits – Budget Principal**

Le conseil municipal décide de procéder aux ouvertures de crédits suivants sur le budget principal pour l'exercice en cours :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D-61521 : Terrains	6 175,00 €	
D-616 : Primes d'assurances	14 700,00 €	
D-6184 : Versements à des organismes de formation	1 872,00 €	
D-6226 : Honoraires	4 800,00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>27 547,00 €</b>	
D-6218 : Autre personnel extérieur	500,00 €	
D-6413 : Personnel non titulaire	1 850,00 €	
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 480,00 €	
D-6455 : Cotisations pour assurance du personnel	2 740,00 €	
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>6 570,00 €</b>	
D-023 : Virement à la section d'investissement	27 049,00 €	
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>27 049,00 €</b>	
D-73925 : Fonds de péréquation des recettes	8 521,00 €	
<b>TOTAL D 014 : Atténuation de recettes</b>	<b>8 521,00 €</b>	
D-6541 : Créances admises en non valeur	2 602,00 €	
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	1 600,00 €	
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>4 202,00 €</b>	
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	19 930,00 €	
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>19 930,00 €</b>	

R-73111 : Taxes Foncières et d'Habitation	8 521,00 €
R-7321 : Attribution de compensation	49 572,00 €
R-7322 : Dotation de solidarité communautaire	41 100,00 €
R-7343 : Taxe sur les pylônes électriques	2 277,00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>101 470,00 €</b>
R-7411 : Dotation forfaitaire	-6 574,00 €
R-74121 : Dotation de solidarité rurale	-1 077,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>-7 651,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>93 819,00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
R-021 : Virement de la section de fonctionnement		27 049,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>27 049,00 €</b>
R-10226 : Taxe d'aménagement		10 616,00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>		<b>10 616,00 €</b>
R-1328 : Autres		5 000,00 €
R-1328-0906 : DIVERSES VOIRIES		9 000,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>		<b>14 000,00 €</b>
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00 €	
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>3 000,00 €</b>	
D-2183-15001 : ECOLE NUMERIQUE	5 400,00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>5 400,00 €</b>	
D-2313-0902 : SALLE DES SPORTS	7 365,00 €	
D-2313-10001 : RESTRUCTURATION MAIRIE	3 500,00 €	
D-2313-15001 : ECOLE NUMERIQUE	12 100,00 €	
D-2315-0906 : DIVERSES VOIRIES	20 300,00 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>43 265,00 €</b>	
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>51 665,00 €</b>	<b>51 665,00 €</b>

➤ **N° 49/2015 Centre de Conférences et d'Animations – Modification du Règlement**

Monsieur le Maire rappelle les difficultés et les incivilités rencontrées lors de certaines locations du Centre de Conférences et d'Animations à des personnes extérieures à la commune.

Il propose donc les aménagements et précisions surlignées sur le règlement intérieur du centre de conférences et d'animations et de passer la caution à 2 000 € au lieu des 1 500 € actuels.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du règlement modifié et en avoir délibéré,  
Par dix-huit voix pour,

Approuve le règlement tel qu'annexé à la présente délibération.

➤ **N° 50/2015 Crédit Global IAT et IEMP**

Le conseil municipal,

VU le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 modifié portant création d'une indemnité d'exercice des missions des préfectures (IEMP) aux agents occupant certains emplois administratifs et techniques, dont le montant est fixé par arrêté ministériel,

VU le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 portant création d'une indemnité d'administration et de technicité (IAT) aux agents occupant certains emplois administratifs et techniques dont le montant est fixé par arrêté ministériel,

Vu les délibérations fixant le régime indemnitaire sur la commune de Taissy,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le crédit global affecté à chaque prime,

Après en avoir délibéré, par dix-huit voix pour,

Fixe comme suit le crédit global de

<b>Indemnité d'Administration et de Technicité</b>				
<b>Grade</b>	Effectif	Montant de référence annuel	Coefficient	Crédit Global
<b><u>Filière Administrative</u></b>				
Adjoint administratif Principal 1ère classe	1	476,10	4,60	2 190,06
Adjoint administratif 1ère classe	1	464,30	3,50	1 625,05
<b><u>Filière Technique</u></b>				
Agent Maîtrise Principal	1	490,05	5,00	2 450,25
Adjoint Technique Principal 2° classe	2	469,67	1,975	1 855,20
Adjoint Technique 1° classe	1	464,30	5,20	2 414,36
Adjoint Technique 2° classe	7	449,30	1,586	4 987,22
<b><u>Filière Sociale</u></b>				
ATSEM	3	464,30	1,90	1 764,34
			<b>TOTAL</b>	<b>17 286,48</b>

Dans le respect du crédit global ouvert pour chaque grade, l'attribution individuelle de l'indemnité d'administration et de technicité est modulée par le Maire selon un coefficient maximal de 8, pour tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions.

Les montants de référence sont indexés sur la valeur du point.

<b>Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures</b>				
<b>Grade</b>	Effectif	Montant de référence annuel	Coefficient	Crédit Global
<b><u>Filière Administrative</u></b>				
Adjoint administratif Principal 1ère classe	1	1 478,00	1,25	1 851,93
Adjoint administratif 1ère classe	1	1 153,00	1,39	1 599,21
<b><u>Filière Technique</u></b>				
Agent Maîtrise Principal	1	1 204,00	1,60	1 926,40
Adjoint Technique Principal 2° classe	2	1 204,00	1,402	3 376,02
Adjoint Technique 1° classe	1	1 143,00	1,33	1 523,62
Adjoint Technique 2° classe	7	1 143,00	1,041	8 329,02
<b><u>Filière Sociale</u></b>				
ATSEM	3	1 153,00	1,09	3 753,03
			<b>TOTAL</b>	<b>22 359,23</b>

Le crédit global est égal au produit suivant : montant de référence selon le grade multiplié par le nombre de bénéficiaires potentiels x coefficient.

Les montants annuels peuvent être affectés individuellement par le Maire d'un coefficient multiplicateur maximal de 3, en fonction des responsabilités exercées.

*Cette délibération est prise à la demande de la trésorerie.*

### **III – Commissions**

Par ailleurs, le conseil municipal est informé des points suivants

#### Environnement

- Réunie le 2 juillet pour arrêter le choix du fournisseur des illuminations de fin d'année, l'entreprise retenue est Decolum avec une formule de location sur 3 ans.

#### Urbanisme

- Le 8 juillet 2015, rencontre de deux organismes logeurs, l'Effort Rémois et le Foyer Rémois en partenariat avec le cabinet Quadrance Immobilier, pour une présentation de leurs projets de densification des « dents creuses » à l'intérieur du périmètre urbanisé. Ces projets répondent aux contraintes de la loi ALUR et aux objectifs de la commune en matière d'offres de logements à destination des seniors et/ou de jeunes ménages. L'apport d'une nouvelle population permettra de compenser la baisse des dotations liée au nombre d'habitants. Différents projets des deux organismes sont intéressants et seront soumis au vote du conseil municipal. La commune est également dans l'attente de la présentation d'un projet sur le terrain appartenant à l'Effort Rémois rue des Thuillettes.

#### Information – Communication

- Le 10 août, sur la proposition de Mme Daubenfeld, rencontre avec M. Caramelle, habitant de Cormontreuil, susceptible de réaliser une vidéo sur la commune comme celle déjà réalisée sur Cormontreuil, présentation du début de la vidéo sous 3 à 4 mois et finalisation sous 1 an.
- Les correctifs sont en cours pour l'agenda 2016
- Préparation de l'inauguration de la mairie en collaboration avec la commission des Fêtes, la date proposée est le 14 novembre : inauguration le matin et portes ouvertes l'après-midi.

#### Voirie

- Le 13 août, état des lieux de la traversée d'agglomération avec un représentant du conseil départemental afin de rationaliser la signalisation verticale et de se mettre en conformité avec la réglementation
- Aménagement de la place de la Mairie : travaux achevés avant la fête, intervention pour l'éclairage public semaine 38, réalisation du quai de bus au courant de la 2<sup>ème</sup> quinzaine de septembre en raison d'un manque de coordination au sein des services de Reims Métropole.
- Réalisation des petits travaux d'entretien et de l'aménagement du chemin du cimetière, semaine 38.
- Prochaine réunion de la commission le 12 octobre pour réfléchir à l'établissement d'un programme pluriannuel.
- Intervention de Reims Métropole sur le problème d'éclairage public rue de l'Esterel et place Mistral
- Réflexion sur la circulation sur le parking de l'école primaire, l'amenée des enfants en voiture en y associant les enseignants et les parents d'élèves.

#### Sports

- Taissy traversée par le semi-marathon de Run In Reims avec un point d'épongeage nécessitant 10 bénévoles

#### Bâtiments

- Déménagement des services administratifs dans les nouveaux locaux de la mairie le 15 septembre, intervention de différents corps de métiers pour des finitions.
- Intervention de M. Viellard sur le manque de fréquence de réunion de la commission : la cause en est le manque d'informations sur les sujets à traiter.

### **IV – Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avec M. Jean-Louis Bellard, actuel président du Comité des Fêtes, qui souhaite arrêter cette activité. Une information sera donnée dans le Taissotin sur ce point et sur la recherche de bénévoles. Une véritable réflexion est à mener sur le comité des fêtes et la commission des fêtes.

Une réunion publique est organisée le 19 septembre à 10H au Centre de Conférences sur la baisse des dotations afin d'apporter des éléments d'informations à la population et montrer le mécontentement de la commune.

La visite du centre de gendarmerie de Châlons est proposée le 19 septembre pour les voisins vigilants et une réunion est programmée pour les voisins vigilants des communes des brigades de Taissy et Beaumont le 2 octobre à 18H30.

Si la commune était sollicitée pour l'accueil de réfugiés, le conseil serait interrogé sur cette question.

**Prochaine réunion de conseil : le 15 octobre 2015.**

BARRIER Patrice	THOURAULT Sylvie	GA Thierry
TIAFFAY Patrice	WATISSE Eric	ROULLÉ Annie
DUCHESNE Madeleine	CHARTIER Thierry	CZUDAKIEWICZ Jean-Philippe
DESCHAMPS Isabelle	PETITJEAN Katya	HALLIER Vincent
BARRÈRE Céline	DA SILVA Karine	DAUBENFELD Nicole
ROYER Jean-Marc	TESTARD Claire	MICHEL Rafaële
VIELLARD Vincent		